



Règlement – Saison 2024

Tenue de sport

Les élèves peuvent participer en Jogging aux premiers entraînements. Pour la suite, le port d'un judogi avec une ceinture de la couleur du grade de l'élève est obligatoire. Les élèves sont obligés à amener des chaussons pour le déplacement en dehors du tatami.

***Nouveauté :** Le Judo Club Stroossen dispose de son propre stock de judogis qu'il peut vendre à ses membres, en cas d'intérêt ou de besoin. Ce n'est toutefois pas une obligation.

Inscription

Les élèves sont admis à partir de 3 ans.

La remise du formulaire d'inscription engage l'élève ou son représentant légal au respect du présent règlement. L'inscription est toujours valable jusqu'à la fin de l'année civile et est à considérer comme « contrat ». A partir de la deuxième année de licence, l'engagement se fait toujours pour une année civile entière, hormis s'il s'agit d'un cas de force majeure.

Inscription en cours de l'année : il est possible de faire une première inscription en cours de l'année civile. Un tarif par trimestre est alors d'application (cf. « Cotisations » à la page 4).

Au cas où vous décidez de ne plus suivre les cours, permettez-nous une meilleure organisation en nous informant de votre décision soit par écrit soit par courriel (judoclubstroossen@gmail.com).

Finalement, notons que pour tout nouveau membre les quatre premiers entraînements sont offerts et à considérer comme « séances d'essai » !

Obligation et périodicité de l'examen Médico-sportif

L'examen médico-sportif est prescrit :

1. avant la première délivrance de chaque licence de compétition à partir de l'année au cours de laquelle le sportif atteint l'âge de 7 ans;
2. pour tout titulaire d'une licence de compétition pendant l'année de calendrier au cours de laquelle il atteint l'âge de 12, 15, 20, 30, 40, 45 et 50 ans.
3. La périodicité prévue au point 2 ci-avant n'est pas requise, si le dernier examen obligatoire a eu lieu moins de douze mois avant la prochaine échéance périodique. Dans cette hypothèse, le sportif est dispensé de la prochaine échéance périodique.

Pour plus d'informations, merci de consulter : [Médico-sportif - Portail du sport - Luxembourg \(public.lu\)](http://Médico-sportif - Portail du sport - Luxembourg (public.lu)).

Tarifs des cours (cf. « Cotisations » page 4)

- Les cotisations sont payables par virement bancaire uniquement. Après renvoi de la fiche d'inscription complétée, la somme due est à verser directement par virement bancaire par le membre sur le compte bancaire du Judo Club Stroossen. Une facture peut être établie sur demande par email.
- Pour des raisons d'assurance, tous les membres du Judo Club Stroossen recevront une licence sportive de la Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux (FLAM). Ils ont pris connaissance des statuts et règlements de la FLAM (www.flam.lu) et s'engagent à les respecter.

Exclusion

Le Judo Club Stroossen se réserve le droit de résilier l'affiliation d'un membre, si celui-ci enfreint le règlement de l'association ou les statuts de la FLAM, ne respecte pas les lieux et/ou nuit volontairement ou de manière répétitive à l'image du club ou au bon déroulement des entraînements.



Droit à l'image et protection des données

Le membre (ou son représentant légal) autorise le Judo Club Stroossen à utiliser et publier des photos et vidéos sur lesquelles il peut apparaître dans le cadre des activités du club.

Le membre (ou son représentant légal) autorise le Judo Club Stroossen également à transmettre ses données personnelles à la Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux dans le cadre de son activité régulière. Enfin, il accepte que ses données relatives à la compétition (telles que son nom, son âge, son poids) soient communiquées à des tiers si cela est nécessaire pour la participation à une manifestation sportive (tournois, championnats, stages, événements). Le membre (ou son représentant légal) peut à tout moment demander la suppression immédiate de toutes ses données et révoquer le droit à l'image au JC Stroossen.

Divers

En cas d'empêchement de plusieurs semaines, nous vous prions de bien vouloir nous en informer par téléphone ou courrier électronique. Le club restera fermé pendant les vacances scolaires luxembourgeoises et les jours fériés officiels sauf décision contraire de l'entraîneur.

Des bijoux, montres, chewing-gums et chaussures ne sont pas autorisés sur le tatami. Il est également défendu d'y manger ou boire. Une exception est faite pour la consommation d'eau ou de boissons sportives pendant les entraînements sur autorisation de l'entraîneur.

La responsabilité du club ne pourra pas être engendrée en dehors de la salle de judo.

Horaires pour l'année civile 2024

Les MARDIS :	16h00 - 16h40 : Débutants 3-5 ans (« bébé-judo ») 16h45 - 17h45 : Confirmés* 6-9 ans 17h45 - 19h00 : Confirmés* 10-18 ans
Les MERCREDIS :	16h50 - 17h50 : Débutants 6-8 ans 18h00 - 19h00 : Débutants 9-12 ans 19h00 - 20h00 : Débutants 13-18 ans 20h00 - 21h30 : Adultes et adolescents compétiteurs > 13 ans
Les JEUDIS :	16h00 - 16h40 : Débutants 3-5 ans (« bébé-judo ») 16h45 - 17h45 : Confirmés* 6-9 ans 17h45 - 19h00 : Confirmés* 10-18 ans
Les VENDREDIS :	16h50 - 17h50 : Débutants 6-8 ans 18h00 - 19h00 : Débutants 9-12 ans 19h00 - 20h00 : Débutants 13-18 ans 20h00 - 21h30 : Adultes et adolescents compétiteurs > 13 ans

En cas de changement des horaires, tous les membres en sont informés par courrier électronique. Il est possible de participer à une ou plusieurs séances d'entraînement par semaine. Le tarif de la cotisation reste inchangé.

***En général sont considérés comme « confirmés », les membres ayant au moins deux ans de pratique régulière ou à partir de la ceinture jaune-orange.**

Veillez noter que les entraîneurs responsables placent les membres dans le groupe qui leur convient le mieux. Si vous avez des questions sur l'intérêt éventuel ou la possibilité de changer de groupe, les entraîneurs se tiennent à votre entière disposition.



Cotisations pour l'année 2024

1) Janvier – Décembre :

Intitulé	Cotisation annuelle
Membre	250,00€
2 ^{ème} membre de la même famille	200,00€
3 ^{ème} membre de la même famille	150,00€
A partir du 4 ^{ème} membre de la même famille	100,00

2) **Nouveaux membres** : Mai – Décembre (2 trimestres) :

Intitulé	Cotisation mai-décembre 2024
Membre	200,00€
2 ^{ème} membre de la même famille	160,00€
3 ^{ème} membre de la même famille	120,00€
A partir du 4 ^{ème} membre de la même famille	80,00€

3) **Nouveaux membres** : Septembre – Décembre (1 trimestre) :

Intitulé	Cotisation septembre-décembre 2024
Membre	120,00€
2 ^{ème} membre de la même famille	100,00€
3 ^{ème} membre de la même famille	80,00€
A partir du 4 ^{ème} membre de la même famille	60,00€

A noter s'il vous plaît que les cotisations sont composées d'une cotisation du club et de frais annuels pour la licence fédérale (FLAM), qui est obligatoire pour des raisons d'assurance. Les frais annuels pour la licence fédérale restent inchangés indépendamment de la date de prise de licence.

Les tarifs par trimestres ne sont d'application que pour des nouveaux membres lors d'une prise d'une première licence auprès du JC Stroossen en cours d'année civile.

Paiement de la cotisation

Après renvoi par le membre de la fiche d'inscription complétée, la somme due est à verser directement par virement bancaire sur le compte bancaire du Judo Club Stroossen. Une facture peut être établie sur demande par email.

IBAN : LU75 0019 6455 6929 5000
Titulaire du compte : Judo Club Stroossen
BIC : BCEELULL
Banque : Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg (BCEE)

Communication du virement : Cotisation 2024 JC Stroossen, Nom, Prénom



Judo Club Stroossen

Autres services

Les passages de grades sont gratuits.

Les ceintures, fournies gratuitement par le club en récompense de l'évolution et de l'application des membres, seront généralement remises de manière annuelle lors de la fête de fin de saison du club.

Finalement, nous vous prions de noter que le club a un stock de judogis (tailles 100-200cm) et de survêtements du club (survêtements, t-shirts et polos) à vendre aux membres et personnes intéressées.

En cas d'intérêt, merci de nous envoyer un courrier électronique à judoclubstroossen@gmail.com pour plus de détails.